



VIOLENTE AGRESSION A L' UAT

Le 24 juin 2026 à 18h45, lors de la distribution des repas, un collègue a été lâchement agressé par un détenu à l'Unité d'Accueil et de transfert alors qu'il tentait de gérer sereinement une situation conflictuelle, le détenu l'a tiré par le bras à l'intérieur de la cellule avant de lui asséner plusieurs coups de poing au visage.

Ce qui est inadmissible, c'est que **ce passage à l'acte n'était pas imprévisible**. Les observations consignées sur ce détenu faisaient état, de manière répétée et documentée, d'un comportement provocateur et irrespectueux.

La CGT pénitentiaire condamne avec la plus grande fermeté cette agression ignoble et inacceptable.

Les surveillants pénitentiaires du Centre Pénitentiaire Sud Francilien sont exposés à des situations de violence que l'administration minimise, ignore ou, pire encore, laisse sans suite.

Harcèlement, intimidations, menaces, agressions physiques : ces actes, commis par des personnes détenues dont le comportement est souvent connu et signalé, constituent des atteintes graves à l'intégrité physique et psychologique de nos collègues.

Ce qui est insupportable c'est qu'après ces faits, un agent victime peut se retrouver seul sur la coursive face à la même personne détenue qui l'a agressé, car toujours présente dans l'établissement et ce même après un dépôt de plainte en amont ou en aval.



La CGT pénitentiaire exige:

- Des **sanctions disciplinaires fermes et proportionnées** compte tenu de la gravité des faits, sans délai ni complaisance
- Des **transferts immédiats** à l'égard des personnes détenues auteurs de violences sur agents
- L'accès systématique à **la protection fonctionnelle** pour tout agent victime de violences ou de menaces, avec un suivi communiqué à l'agent son dossier
- une **prise en charge psychologique** de notre collègue.

La CGT pénitentiaire soutient pleinement notre collègue, l'accompagnera dans ses démarches administrative et l'incite à **déposer plainte** afin que ces faits ne soient ni banalisés ni impunis.

La CGT pénitentiaire félicite le **professionnalisme** dont ont fait preuve les agents présents lors de la gestion de cet incident.

La CGT pénitentiaire restera **pleinement attentive** aux suites disciplinaires et judiciaires données à cette affaire.

Réau
Le 25 Juin 2026